Demande d'immatriculation - Importation

Détenteur

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Maison	Références SCAN :
Nom/s :	Prénom/s :
Adresse :	No postal et localité :
Date de naissance :	Nationalité (pour ressortissant étranger. USA, F, EAU, GB, D, B, etc.) :
Commune/s et canton/s d'origine (pour ressortissant suisse) :	
Téléphone/s pour vous joindre entre 8h et 16h :	
Courriel/s :	
Lieu de stationnement du véhicule :	
Disponibilité pour le rendez-vous d'expertise :	
Kilométrage du véhicule :	Est-ce que le véhicule sera utilisé comme : ☐ Véhicule destiné au transport de personnes en fauteuil roulant ☐ Véhicule diplomatique ☐ Véhicule blindé ☐ Autre

Format de plaques désiré :

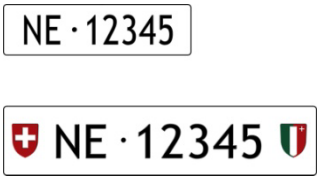

☐ **Format long**
(plaque arrière 50x11 cm)

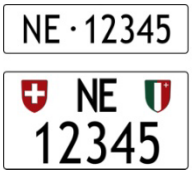

☐ **Format carré**
(plaque arrière 30x16 cm)

Numéro de plaques désiré :

☐ **N'importe quel numéro**

☐ **Déjà commandé par Internet**

☐ **Choisi sur la liste au guichet**

NE _____

☐ **Par ma signature sur ce document, j'autorise la destruction de mes plaques étrangères No :** _____

Informations complémentaires : scan-ne.ch/importation	
Lieu et date :	Signature du détenteur (pour les mineurs et les personnes sous tutelle, signature du représentant légal ou du tuteur) :
Dès que ce formulaire et ses annexes sont disponibles, veuillez nous faire parvenir le tout pour traitement du dossier et obtention du rendez-vous d'expertise. Vous pouvez nous le transmettre par courriel à scan-ne.ch/contact ou le déposer au SCAN.	

© scan-ne.ch - Neuchâtel

Date de réception du dossier :	***Matricule :***

Documents administratifs à présenter selon les cas :

	OK
☐ Attestation d'assurance électronique, délivrée par une compagnie d'assurance RC suisse	☐
☐ Permis de séjour	☐
☐ Plaques étrangères (après le contrôle technique)	☐

Documents techniques à présenter pour l'expertise selon les cas :

	OK
☐ Formulaire 13.20A, si nécessaire avec la preuve de l'OFROU de l'acquittement de la taxe CO^2.	☐
☐ Décision de taxation des douanes ou Formulaire demande pour effet de déménagement, trousseaux de mariage ou effet de succession.	☐
☐ Preuve de 1ère mise en circulation à l'étranger (permis de circulation original et pour les véhicules américains, il est nécessaire d'avoir la "Registration card" ou le Title et un document officiel sur lequel on trouve la date 1ère mise en circulation), pour les véhicules qui ne sont pas neufs.	☐
☐ COC (certificate of conformity) Certificat européen de conformité ou réception générale UE.	☐
☐ Attestation du constructeur des poids garantis du véhicule. Ces indications sont sur la plaquette du constructeur, fournir une photo.	☐
☐ Attestation du constructeur du poids à vide ou bulletin de pesage du véhicule à vide, avec le plein de carburant, ainsi que le pesage d'un essieu.	☐
☐ Réception partielle ou attestation concernant le niveau des émissions sonores et les émissions de gaz d'échappement. Ces indications peuvent être sur la plaquette du moteur (pour véhicules provenant des USA, ces indications peuvent être sur le "Label" apposé dans le compartiment moteur), fournir une photo.	☐
☐ Pour les moteurs diesel, réception partielle ou attestation concernant les émissions de fumée, y compris le coefficient d'absorption corrigé. Ces indications peuvent être sur la plaquette du moteur, fournir une photo.	☐
☐ Carnet antipollution. (y compris le service antipollution)	☐
☐ Réception partielle ou attestation concernant la protection des occupants des véhicules en cas de collision frontale et/ou en cas de collision latérale ou conformité reconnue équivalente. (Par exemple : normes FMVSS ou JSRRV)	☐
☐ Réception partielle ou attestation concernant la protection des piétons selon Règlement (CE) n° 78/2009 ou CEE-ONU n°127.	☐
☐ Feux de croisement munis de sources lumineuses dont le flux total attendu dépasse 2000 lumens (xénon, LED + de 20W) doivent être équipés d'un système de réglage automatique des projecteurs selon UNECE-R 48 et d'une installation de lavage des projecteurs selon UNECE-R 45. Applicable dès le 01.10.1998 (date d'importation ou de 1ère mise en circulation à l'étranger).	☐
☐ Réception partielle concernant les freins, avec schéma, légendes et calculation de freinage, fournir une photo plaquette EBS / ALB.	☐
☐ Système de frein ABS.	☐
☐ Système de frein ESP.	☐
☐ Caractéristiques du moteur et désignation (type, cylindrée, puissance et régime de la puissance). Ces indications peuvent être sur la plaquette du moteur, fournir une photo.	☐
☐ Vitesse maximum du véhicule.	☐
☐ Réception partielle ou attestation concernant l'arceau, le cadre ou la cabine de sécurité pour les véhicules agricoles. Ces indications peuvent être sur la plaquette de la cabine, fournir une photo.	☐
☐ Réception partielle ou attestation pour les véhicules à propulsion électrique concernant la sécurité électrique et la compatibilité électromagnétique selon Règlements CEE-ONU n°10 et 100.	☐
☐ Dossier photos du véhicule avant, arrière et latéralement et/ou autres particularités.	
☐ _____	☐

Contrôle technique *(à remplir par le scan)*

Temps du contrôle		COC	
Date		Visa inspecteur	

© scan-ne.ch - Neuchâtel